

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 750.406

Remplisseur pour porte-plume réservoir ou analogues.

Société dite : LA PLUME D'OR résidant en France (Seine).

Demandé le 6 mai 1932, à 16<sup>h</sup> 30<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 22 mai 1933. — Publié le 10 août 1933.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet un remplisseur pour porte-plume réservoir comportant une embase pouvant être fixée sur le récipient contenant l'encre, un logement  
5 pour recevoir l'extrémité du porte-plume, dont le fond forme siège et est percé d'une ouverture qui met en communication le logement avec l'intérieur dudit récipient et des moyens pour maintenir l'embout du porte-plume réservoir appuyé contre ledit siège de  
10 manière à éviter des fuites d'encre entre le siège et l'embout pendant le renversement du récipient pour remplir le porte-plume réservoir.

15 De préférence, le filetage porté par le porte-plume réservoir et servant à la fixation du capuchon est vissé sur un filetage prévu à l'intérieur du logement.

En particulier :

20 1° Le logement est solidarisé à l'embase par deux rondelles ;

2° Le logement peut être obturé par un bouchon présentant la forme de l'extrémité du porte-plume réservoir.

25 A titre d'exemple, on a représenté au dessin annexé un mode de réalisation d'un remplisseur conforme à la présente invention.

30 Ce remplisseur comporte deux parties : une embase pouvant être fixée sur le goulot

du récipient 1 contenant l'encre, et un logement pour recevoir le porte-plume réservoir à remplir.

L'embase est constituée par un couvercle 2 identique ou analogue à celui du récipient 35 1, percé en son milieu d'une ouverture ronde 3 ; des rampes 4 permettent de prendre le goulot du récipient 1 en dessous du rebord 5 du récipient 1.

Le logement pour recevoir le porte-plume 40 réservoir est disposé dans un tube cylindrique 6 portant un filetage extérieur 7. A l'intérieur du tube 6, on constate d'abord l'existence d'un canal cylindrique 8 surmontant le logement 9 de plus grande section. Par 45 suite de la différence des diamètres des parties 8 et 9, le tube 6 présente un siège 10, sur lequel vient s'appliquer d'une manière étanche, l'embout 11 du porte-plume réservoir 12. Celui-ci comporte un filetage 13, 50 auquel correspond une partie filetée 14 du logement 9.

En outre, deux rondelles 15, 16, pouvant se visser sur le filetage extérieur 7 permettent de fixer le support sur le couvercle 2. 55 Si besoin est, une rondelle d'étanchéité 17 empêche les fuites d'encre entre le couvercle 2 et le récipient 1.

Quand on retire le porte-plume réservoir 12, on le remplace par un bouchon pré- 60

sentant la même forme et qui se visse sur le filetage 14.

Pour procéder au remplissage du porte-plume réservoir, on enlève le bouchon, et on fixe le porte-plume 12 sur le tube 6 par vissage du filetage 13 sur le filetage 14 jusqu'à ce que l'embout 11 du porte-plume 12 vienne s'appliquer d'une manière étanche sur le siège 10. Le porte-plume 12 forme alors un tout avec le remplisseur et celui-ci avec le récipient 1. On retourne alors l'ensemble. Quand le porte-plume réservoir est supposé plein, on redresse l'ensemble, on dévisse le porte-plume 12 et on remet le bouchon. Aucune fuite d'encre n'a pu se produire, ni entre le couvercle 2 et le récipient 1 rendus étanches par la présence de la rondelle 17, ni entre le siège 10 et le porte-plume 12, l'extrémité de celui-ci ayant été appliquée d'une manière étanche par suite de son vissage sur le filetage 14.

En outre, on constate que le remplisseur peut être facilement démonté en ses éléments, chacun de ceux-ci peut être nettoyé si cela est nécessaire ou même remplacé en cas d'usure par exemple.

Enfin le remplissage du réservoir est plus facile et plus complet, ce qui permet d'augmenter pratiquement la réserve d'encre dans le porte-plume.

## RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un remplisseur pour porte-plume réservoir comportant une embase pouvant être fixé sur le récipient contenant l'encre, un logement pour recevoir l'extrémité du porte-plume, dont le fond forme siège et est percé d'une ouverture qui met en communication le logement avec l'intérieur dudit récipient et des moyens pour maintenir l'embout du porte-plume réservoir appuyé contre ledit siège de manière à éviter des fuites d'encre entre le siège et l'embout pendant le renversement du récipient pour remplir le porte-plume réservoir.

De préférence le filetage porté par le porte-plume réservoir et servant à la fixation du capuchon est vissé sur un filetage prévu à l'intérieur du logement.

En particulier :

1° Le logement est solidarisé à l'embase par deux rondelles;

2° Le logement peut être obturé par un bouchon présentant la forme de l'extrémité du porte-plume réservoir.

Société dite : LA PLUME D'OR.

Par procuration :

P. LOYER.

